



Assemblée générale

Distr. générale
27 août 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième

Point 20 c) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable : Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Mise en œuvre de la stratégie internationale de prévention des catastrophes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Répondant à la résolution 66/199 de l'Assemblée générale, le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. En application de la résolution 65/158, les dernières nouvelles de la coopération internationale en vue de réduire l'impact du phénomène El Niño figurent dans l'annexe.

Alors que 133 gouvernements ont rendu compte de leurs progrès dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 – Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, de lourdes pertes de vies humaines et de nouvelles pertes économiques record enregistrées en 2011 montrent combien il importe de convenir d'un successeur du Cadre d'action de Hyogo pour 2015. À la suite de l'appel lancé par les États membres de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pour que ces questions soient traitées avec un sens renouvelé de leur urgence, nous nous trouvons sur le point de réaliser une percée dans l'intégration de la prévention des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique dans tout le programme de développement durable.

* A/67/150.



Plusieurs éditions successives du Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe ont prouvé de façon irréfutable que l'investissement dans la prévention des risques de catastrophe est un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté dans le monde et qu'il est nécessaire pour mettre fin aux pertes causées par des catastrophes répétées. Le présent rapport montre que l'on dispose de nombreux éléments positifs sur lesquels se fonder, y compris le nombre croissant de bases de données nationales sur les pertes causées par les catastrophes à travers le monde, le solide succès de la Campagne mondiale pour la prévention des catastrophes sur le thème « Pour des villes résilientes » et la définition d'une approche de l'investissement dans la gestion des catastrophes fondée sur le simple besoin.

I. Les catastrophes : tendances et risques

1. L'impact cumulé des catastrophes se traduit par une perte sensible de possibilités pour le développement humain. Depuis 1992, année où la communauté internationale s'est réunie pour la première fois pour débattre du développement durable au Sommet Planète Terre de Rio de Janeiro (Brésil), plus de 4,4 milliards de personnes ont été touchées par des catastrophes annoncées dans le monde entier; un total de deux trillions de dollars, soit un montant estimé à 25 années d'aide extérieure au développement, a été perdu par les dommages causés; et plus de 1,3 million de vies humaines ont été perdues.

2. Ces chiffres ne donnent qu'un aperçu partiel de l'impact des ces catastrophes. Les pertes occasionnées par les inondations de portée limitée, les glissements de terrains, les orages et les incendies ne sont pas pris en compte à l'échelle internationale. Pourtant, elles frappent directement des communautés urbaines et rurales vulnérables ainsi que l'infrastructure et les équipements dont ces communautés sont tributaires. En Colombie, la saison des pluies 2010-2011 a causé des pertes estimées à 5,4 milliards de dollars. Nombre de pays, parmi lesquels l'Australie, le Brésil, le Mozambique, la Namibie, la Papouasie-Nouvelle Guinée et le Sri Lanka ont été également ravagés par des inondations vastes et parfois record pendant la période couverte par ce rapport. En 2011, plus de 9,2 millions de personnes ont souffert d'inondations récurrentes, provoquées par des pluies de mousson torrentielles au Pakistan. Fidji a connu des inondations répétées en janvier et avril 2012. Aux Philippines, la région de Mindanao du Nord a été balayée par l'orage tropical Washi, qui a provoqué des inondations et des glissements de terrain qui ont frappé 624 000 personnes, causant 1 495 morts et détruisant près de 40 000 foyers.

3. En 2011, des sécheresses liées par les médias internationaux ont frappé près de 75 000 de personnes à travers le monde¹, occasionnant des pertes pour l'agriculture, l'insécurité alimentaire et la famine parmi les populations vulnérables. Dans la Corne de l'Afrique, la sécheresse a touché plus de 13 millions de personnes. Au Sahel, des alertes précoces ont été déclenchées à la suite d'une aggravation de la sécheresse qui a encore été compliquée par l'instabilité politique.

4. En même temps, le séisme et le tsunami qui ont frappé le Japon en mars 2011 et les inondations qui ont ravagé la Thaïlande quelques mois plus tard montrent que les graves catastrophes ne se contentent pas de causer des pertes directes et indirectes au produit intérieur brut (PIB) mais peuvent interrompre les chaînes d'approvisionnement mondiales dans certains secteurs tels que les industries automobile et électronique. Les chaînes d'approvisionnement interconnectées de la mondialisation font que les pertes économiques subies dans une région ont des répercussions mondiales. Ainsi, on estime que les inondations qui ont frappé la Thaïlande ont provoqué un recul de 2,5 % de la production industrielle mondiale. Les séismes et leurs répliques en Émilie-Romagne (Italie), région où sont concentrées de petites et moyennes entreprises industrielles, ont entraîné une perte économique combinée estimée à plus de six milliards de dollars².

¹ EM-DAT : OFDA/CRED Base de données international sur les catastrophes.

² http://thoughtleadership.aonbenfield.com/Documents/201206_if_monthly_cat_recap_may.pdf.

5. Les catastrophes ne sont pas des événements contextuels isolés mais des indicateurs d'un processus constant d'accumulation de risques. Le rapport spécial du Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique³ a montré que, du fait du changement climatique, la fréquence des fortes précipitations risque fort d'augmenter au XXI^e siècle dans de nombreuses régions, et qu'il se produira des accroissements de la fréquence des chaleurs journalières extrêmes ainsi que des diminutions des froids extrêmes dans le monde entier. Les vagues de chaleur seront probablement plus longues, plus fréquentes et/ou plus intense sur la plupart des continents, en même temps que la vitesse maximale des vents des cyclones tropicaux augmentera dans de nombreux bassins océaniques. Autrement dit, le changement climatique accentuera les risques dans nombre d'espaces climatiques sensibles, tels que les masses d'eau et les terres agricoles.

6. En même temps, le rapport spécial du Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique reprend les conclusions du *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2011* selon lesquelles le principal moteur de l'accroissement des risques de catastrophe au cours des prochaines décennies restera l'exposition croissante des personnes et des activités économiques aux dangers naturels. Le risque pour les investissements publics et privés reste concentré sur les zones exposées aux dangers, tels que les plaines d'inondation, les littoraux exposés aux risques d'orage et de tsunami et les villes exposées au risque de séisme. Une bonne part de ces investissements est concentrée sur les régions exposées à des risques des pays à revenu faible ou intermédiaire. Combinés à une planification et une administration urbaine inadéquate et à la dégradation de l'environnement, ces risques engendrent un déficit occulte non seulement pour les gouvernements nationaux et les acteurs du secteur privé mondial, mais aussi et surtout, pour les populations qui sont tributaires des uns et des autres.

II. Défis et opportunités liés à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo

7. L'année écoulée a été marquée à la fois par des difficultés critiques dans la mise en œuvre du *Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 : renforcement de la résilience des nations et des communautés aux catastrophes* et de nouvelles possibilités de l'accélérer⁴. La montée rapide des niveaux de risque de catastrophes, le manque de données précises sur les pertes occasionnées et l'insuffisance de moyens à l'échelon local et d'intégration des considérations de réduction des risques de catastrophe dans le développement, la planification et le budget restent gravement préoccupantes. Par ailleurs, la reconnaissance de la réduction des risques de catastrophes dans les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe) et des sommets du Groupe des 20, ainsi que les possibilités inexploitées d'action du secteur privé et des administrations locales offrent de nouvelles possibilités de renforcer la résilience des nations et des communautés aux catastrophes d'ici à 2015.

³ Christopher B. Field et al, directeurs de publication, *Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation* (New York, Cambridge University Press, 2012). Accessible à <http://ipcc-wg2.gov/SREX><http://ipcc-wg2.gov/SREX/>.

⁴ Voir : Examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo, accessible sur : www.unisdr.org/files/18197_midterm.pdf.

8. L'examen des progrès réalisés au cours des années 2009-2011 en regard du Cadre d'action de Hyogo montre que si beaucoup de pays faisaient de grands progrès dans les activités qui sauvent des vies humaines, notamment la préparation et la réponse aux catastrophes et les systèmes d'alerte précoce, le risque de catastrophes n'était pas suffisamment pris en compte dans les décisions d'investissement et de développement. À part quelques exceptions notables, telles que le Pérou, les décisions de planification et d'investissement des pouvoirs publics sont en grande partie sans lien avec les politiques et stratégies de gestion et de prévention de ces risques. En même temps, certains pays signalent qu'ils ont du mal à faire appliquer leurs lois et politiques sur le terrain. Face à la faible capacité de nombreux pouvoirs locaux et à l'inefficacité des mécanismes de responsabilisation, même lorsque les pays se sont dotés de politiques, de lois et d'institutions visant à réduire les risques de catastrophes, ils ont du mal à stopper l'accumulation de ces risques sur le terrain.

9. Au cours des prochaines décennies, des trillions de dollars de nouveaux investissements seront injectés dans les pays à revenu faible ou intermédiaire exposés à des dangers. Ce sont comment et où ces investissements se feront qui décideront en grande partie si le risque de catastrophe continue de progresser à l'avenir. Bien que les institutions financières internationales aident les gouvernements à faire en sorte que les mécanismes de financement des mesures de protection contre les risques soient en place, cela ne suffit pas. Les catastrophes qui ont frappé le Japon et la Thaïlande en 2011 ont montré ce que pouvait être l'impact lorsque les risques masqués par le développement se concrétisent. Pour que soit préservé l'avenir de la planète, il faudra que les secteurs public et privé collaborent afin que tous les nouveaux investissements tiennent dûment compte des risques encourus et y répondent.

10. Dans mon précédent rapport à l'Assemblée générale (A/66/301), je demandais que tout cadre futur pour un développement durable prévoie clairement d'incorporer la gestion des risques de catastrophes et des risques climatiques. Le document contenant les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), intitulé « L'avenir que nous voulons » tient clairement compte de mon appel et offre plusieurs choix et plusieurs mécanismes intergouvernementaux importants par lesquels la réduction des risques de catastrophe, y compris la prévention, peuvent concrètement faciliter la réalisation d'objectifs de développement durable et de communautés plus résilientes. Les conclusions de cette conférence offrent une base solide pour la concertation et l'établissement d'une feuille de route vers un cadre de réduction des risques de catastrophes par-delà 2015.

11. Les participants à cette conférence ont souligné la nécessité de poursuivre et d'accentuer les efforts en vue d'aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de mise en œuvre de Maurice. Les multiples difficultés en cours et naissantes exigent un appui coordonné et soutenu. Pour assurer un développement durable, il faut une approche coordonnée à l'échelle du système qui réponde aux causes sous-jacentes de la vulnérabilité et renforce la résilience au risque. La Troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui se tiendra en 2014 marquera donc une étape décisive dans les efforts en vue d'apporter l'appui nécessaire pour accroître la résilience de ces États.

12. La collecte d'informations et l'évaluation systématique des pertes dues aux catastrophes sont indispensables à l'établissement des éléments nécessaires à la conception de politiques et de programmes de prévention et sont donc cruciales pour bien comprendre les répercussions économiques des catastrophes et les moyens par lesquels les instruments budgétaires peuvent alléger le fardeau que celles-ci imposent aux gouvernements et aux organismes privés. Bien que des progrès aient été constatés l'an dernier, il est recommandé que la poursuite des travaux dans ce domaine reste une grande priorité. Il importe que les nations se dotent de systèmes d'enregistrement des pertes locales et d'échange d'informations entre les pouvoirs locaux et centraux pour leur planification et leurs statistiques. Dans le contexte du développement d'un système d'enregistrement des pertes causées par les catastrophes, un certain degré de normalisation pourrait aider à mieux comptabiliser les pertes aux niveaux régionaux et à renforcer la coopération régionale. Un total de 43 États ont indiqué l'existence de bases de données actualisées sur les pertes dues aux catastrophes, capables d'étayer les décisions d'investissement, de prévenir les risques sous-jacents, de renforcer la gestion locale des risques et d'accroître les partenariats et l'engagement de la société civile.

13. Malgré les multiples difficultés, il existe de nombreuses possibilités d'accélérer la réduction des risques de catastrophe dans divers secteurs. Le Secrétariat de la stratégie internationale de prévention des catastrophes a fait appel à un ensemble d'acteurs et d'agents de changement pour s'assurer que la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience deviennent partie intégrante des décisions quotidiennes dans le secteur privé et à l'échelon local.

14. Dans la plupart des pays, l'investissement du secteur privé représente une part importante de l'investissement global. Normalement, les investissements publics ne représentent que 5 à 15 % du PIB du pays, ce qui veut dire que les investissements du secteur privé assument les 85 à 95 % restants. Par conséquent, le développement économique national et la résilience aux catastrophes dépendent d'investissements du secteur privé tenant compte des risques de catastrophe. Le Secrétariat de la stratégie a renforcé son engagement envers les entités du secteur privé afin d'encourager les milieux d'affaires à poursuivre leur planification et leurs investissements dans une infrastructure et des constructions résilientes⁵. De ce fait, il existe à présent un réseau mondial en expansion d'entités du secteur privé partageant le désir de bâtir des constructions résilientes et cherchant à partager leurs connaissances et leurs expériences et à collaborer à des initiatives.

15. Le Secrétariat de la stratégie doit prendre contact avec des entreprises afin de les convaincre d'intégrer à leur stratégie d'entreprise et à leurs opérations les cinq principes essentiels pour les entreprises dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe présentés à la troisième session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe tenue en 2011. Un groupe consultatif du secteur privé auprès du Sous-secrétaire général à la réduction des risques de catastrophe et Représentant spécial du Secrétaire général pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo est en contact avec des entreprises à travers le monde afin d'aider les gouvernements et les dirigeants mondiaux à faire connaître et exécuter les actions suivantes : concevoir et aider les pouvoirs locaux et nationaux à évaluer les risques; coopérer avec de multiples partenaires afin de donner la priorité à la résilience dans

⁵ Le Partenariat avec le secteur privé pour la réduction des risques de catastrophes comprend quelque 40 partenaires du secteur privé.

la planification et la conception de l'utilisation des sols; et faire en sorte que les investissements soient résilients à l'impact des phénomènes climatique extrêmes et aux nouveaux risques que représentent la rapide urbanisation, tels que le stress pour les écosystèmes et les ressources naturelles, et les difficultés de la gouvernance.

16. La moitié de l'humanité vit aujourd'hui dans les centres urbains. D'ici à 2050, cette proportion atteindra 70 % de la population mondiale, dont les deux tiers dans des nations à revenu faible ou intermédiaire. Une grande partie de cette croissance se produit dans des endroits exposés au risque de séismes, de sécheresse et d'inondations. Néanmoins, les centres urbains ont les ressources, les connaissances et les économies d'échelle nécessaires pour faire face à ces risques. Le rôle critique que peuvent jouer les administrations locales dans la réduction des risques de catastrophe reste en grande partie sous-évalué et insuffisamment financé. Le manque de ressources, de capacités et de compréhension des problèmes est considéré comme le principal obstacle à une plus grande résilience des villes. Toutefois, nombre de dirigeants de centres urbains comprennent l'intérêt qu'il y a à donner la priorité à la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de leurs politiques et de leurs programmes de développement durable. La campagne « Rendre les villes résilientes » cherche à appuyer une urbanisation durable en encourageant les activités tendant à promouvoir la résilience, en augmentant la compréhension du risque de catastrophe au niveau local et en favorisant l'engagement des pouvoirs locaux et nationaux afin qu'ils donnent la priorité à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation au changement climatique.

17. Pour rendre les sociétés résilientes aux catastrophes, il faut une approche globale comportant l'évaluation et la gestion constantes des risques naissants, de concert avec le secteur privé et les pouvoirs locaux. Les bases de données sur les pertes causées par les catastrophes, la cartographie des risques de catastrophe et les systèmes de suivi financier peuvent aider les décideurs publics et privés, à tous les niveaux, dans leur travail de planification du développement et le choix de leurs investissements.

18. En prévision de la conception de cadres pour le développement durable et la réduction des risques et pour promouvoir la coopération internationale pour la réduction des risques de catastrophe, les pays devront faire le point des progrès de leurs politiques et plans nationaux de prévention des risques et identifier les lacunes et les difficultés, ainsi que les solutions à leur apporter. La quatrième session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra à Genève du 19 au 23 mai 2013, offre une importante tribune où les pays pourront partager certaines de leurs leçons et idées pour l'avenir et définir des moyens de maximiser les possibilités offertes par les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable d'intégrer la réduction des risques de catastrophe au développement durable.

III. Coordination et conseils pour accélérer la réduction des risques de catastrophe

19. Le Secrétariat de la stratégie continue de s'appuyer sur les mécanismes en place, tels que les plates-formes mondiales, régionales et nationales pour la réduction des risques de catastrophe, tout en recherchant des moyens novateurs d'obtenir la participation de nouvelles parties prenantes afin d'atteindre tous les secteurs de la société.

A. Renforcement de la coordination au niveau mondial

Vers un Cadre pour la réduction des risques de catastrophe après 2015

20. Conformément à la résolution 66/199 de l'Assemblée générale, le Secrétariat de la stratégie a commencé à faciliter l'élaboration d'un cadre pour la réduction des risques de catastrophes après 2015. Le secrétariat fera en sorte que le processus soit consultatif et s'inspire des conclusions et recommandations de l'Examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : aider les nations et les communautés à mieux résister aux catastrophes⁶, des éditions de « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial⁷, et des précédentes sessions des Plates-formes mondiale et régionales pour la réduction des risques de catastrophe. Sur la base de ces conclusions et d'autres éléments, le Secrétariat de la stratégie a publié un document de travail⁸ donnant les grandes lignes du processus devant conduire à un cadre de réduction des risques de catastrophes après 2015.

21. Une série de consultations préliminaires ont eu lieu au début de 2012, et un nombre important de nouvelles consultations sont prévues pour l'année à venir, afin d'assurer la participation d'un éventail aussi large que possible de parties prenantes pour alimenter le débat et le processus. La Conférence ministérielle mondiale sur la prévention des désastres, qui s'est tenue récemment à Tohoku (Japon) les 3 et 4 juillet 2012, a également offert l'occasion aux pays d'examiner les besoins auxquels devra répondre le futur cadre pour la réduction des risques de catastrophe. À la conférence, les problèmes que pose la gestion des risques de catastrophe dans un monde interconnecté ont été soulignés, de même que la nécessité de pleinement habilitier les communautés et de faire en sorte que leurs connaissances et leur expérience soient pleinement utilisées dans la planification et la gestion des crises.

22. L'un des éléments du processus devant aboutir au cadre pour la réduction des risques de catastrophe après 2015 sera la Quatrième session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui offrira la possibilité de faire le bilan de la première période de consultations et d'améliorer les phases suivantes du processus. Le but de cette quatrième session est de poursuivre sur la lancée pour un effort durable et soutenu de tous les acteurs pour qu'ils assument leur part de la responsabilité de la réduction des risques et du renforcement de la résilience des communautés. Les préparatifs progressent bien, mettant particulièrement l'accent sur les administrations locales et les villes, le secteur

⁶ http://www.unisdr.org/files/18197_midterm.pdf.

⁷ <http://www.unisdr.org/we/inform/publications/25129>.

⁸ Accessible sur www.unisdr.org/we/inform/publications/25129.

privé, les parlementaires et les réseaux universitaires et scientifiques lors de consultations préalables.

23. On compte que le cadre pour la réduction des risques de catastrophe après 2015 sera adopté par la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe qui se tiendra au Japon au début de 2015. Le Secrétariat de la stratégie appuiera l'organisation de la conférence. Je lui ai demandé de procéder à des consultations étroites avec les États membres et les autres parties prenantes sur les préparatifs et les travaux de la conférence, en tenant compte d'autres processus axés sur le futur programme de développement durable, y compris les objectifs de développement durable.

La réduction des risques de catastrophe dans le système des Nations Unies

24. Au début de mon second mandat de Secrétaire général, j'ai identifié la prévention des catastrophes comme l'une de mes cinq priorités. J'ai demandé que soient élaborés et mis en œuvre des plans pour la réduction des risques de catastrophe à l'échelon national, afin de répondre aux défis croissants du changement climatique, de la dégradation de l'environnement, de l'urbanisation et de la croissance démographique, plus particulièrement dans les pays les moins avancés et les plus vulnérables. Pour ce faire, le système des Nations Unies, sous l'égide des Coordonnateurs résidents au niveau des pays et avec l'appui du Groupe des Nations Unies pour le développement, doit s'inspirer des principes de l'unité d'action et tirer parti des points forts et des avantages comparatifs des différents membres du système des Nations Unies par le biais d'une action cohérente et coordonnée.

25. Conformément à la résolution 66/199, mon Représentant spécial et le Secrétariat de la stratégie ont travaillé en étroite collaboration avec les organes de coordination des Nations Unies, tels que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Comité de haut niveau sur les programmes selon le principe de « l'unité d'action » afin d'aider les États membres à accélérer leurs progrès vers la réduction des risques de catastrophe.

26. À la demande du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, mon Représentant spécial a présenté un exposé à la première session ordinaire du Conseil pour 2011. À cette session, il a été convenu de souscrire à une approche cohérente de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes et opérations par l'établissement d'un programme commun, et de donner à la réduction des risques de catastrophe l'appui politique le plus élevé. Le Secrétariat de la stratégie a été invité à présider à cet exercice. Sur la base des résultats d'une autoévaluation, le Comité de haut niveau sur les programmes a décidé d'établir un groupe de travail de haut niveau limité dans le temps, animé par mon Représentant spécial, pour élaborer un plan d'action stratégique afin d'assurer le plus haut degré possible de cohérence et d'efficacité du système des Nations Unies dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe. Un total de 28 organisations, fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, y compris la Banque mondiale, participent à ce groupe de travail qui devrait présenter ses résultats vers le milieu de 2013.

27. L'autoévaluation a révélé que 90 % des personnes consultées considéraient la réduction des risques de catastrophe soit comme une priorité institutionnelle soit comme faisant partie de leur approche. Plus de 60 % des personnes consultées ont

noté les progrès sensibles dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans tous leurs programmes. Ces progrès comprennent l'établissement d'une politique de réduction et de gestion des risques de catastrophe approuvée par le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, élaborée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. De même, l'Organisation météorologique mondiale a fait de la réduction des risques de catastrophe l'une de ses cinq priorités stratégiques dans son plan stratégique pour 2012-2015. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humaine, à sa session de 2011, s'est également fixé clairement une direction pour la réduction des risques de catastrophe, et pour l'état de préparation, la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes comme contribution à un développement urbain durable.

Suivi des progrès des tendances de la réduction des risques

28. Le Cadre d'action de Hyogo (CAH) [Hyogo Framework for Action (HFA)] est un précieux instrument de promotion du programme de réduction des risques de catastrophe à travers le monde. Les plates-formes mondiales et régionales biennales sont le principal mécanisme de suivi des progrès dans la mise en œuvre de ce cadre aux niveaux mondial et régional. Au niveau national, en 2011, 133 pays avaient utilisé le HFA Monitor national, qui est un outil en ligne situé sur Prevention Web (www.preventionweb.net), pour saisir des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des cinq domaines prioritaires du cadre. Au cours de la période couverte par le présent rapport, une note d'orientation intitulée « A Practical Guide to National HFA monitoring and review through a multi-stakeholder engagement process 2011-2013 » [Guide pratique du suivi et de l'examen HFA national à travers un processus faisant intervenir de multiples parties prenantes 2011-2013] a été diffusée. Aux niveaux régional et sous-régional, le processus HFA régional est un instrument d'autoévaluation et de balisage et un outil de planification pour les gouvernements nationaux. Le HFA Monitor régional est un outil en ligne lancé en 2010 pour améliorer la compréhension des questions transfrontières concernant la réduction des risques et pour identifier les lacunes et les difficultés. Actuellement, 11 organisations intergouvernementales participent à l'examen des progrès réalisés à l'échelon sous-régional par le Cadre d'action de Hyogo. L'outil d'autoévaluation des administrations locales a fait l'objet d'un essai pilote en 2011 et vise à recueillir des informations aux niveaux local et municipal. Ces outils permettent à toutes les parties prenantes de participer au processus et d'assurer ainsi un certain degré de responsabilité et de transparence. Ils permettent à chacun, des décideurs aux dirigeants communautaires, de suivre les progrès réalisés et d'identifier les lacunes.

29. Les informations sur les risques de catastrophe contribuent de façon critique à guider les décisions d'investissement et à mobiliser l'opinion publique. Pour accroître l'accès aux données mondiales sur les risques, le Secrétariat de la stratégie produit *Réduction des risques de catastrophe: bilan mondial* en collaboration avec un large éventail de partenaires. Ce *bilan mondial* est maintenant reconnu comme source mondiale crédible pour l'analyse des risques de catastrophe et des tendances de la vulnérabilité, ainsi que des progrès dans la réduction des risques de catastrophe. Le Secrétariat de la stratégie a approuvé le lancement d'un total de 30 éditions nationales et régionales du *bilan mondial 2011*.

30. Pour répondre à la discussion et à l'analyse de la façon dont l'investissement privé est source de risque de catastrophe et dont la catastrophe ainsi causée porte

atteinte non seulement aux entreprises elles-mêmes mais aussi à l'économie et à la société où elles opèrent, l'édition 2013 de *Réduction des risques de catastrophe: bilan mondial* indiquera les incitations et désincitations à gérer les risques de catastrophe dans les décisions d'investissement, notamment dans le contexte des crises politiques et économiques mondiales et des risques et incertitudes qui les accompagnent. La relation entre l'investissement privé et le risque de catastrophe se manifeste dans les deux sens : l'investissement privé peut souffrir des conséquences des catastrophes, mais il peut aussi engendrer ou accroître les risques qu'elles se produisent. L'édition 2013 de *Réduction des risques de catastrophe: bilan mondial* sera lancée lors de la quatrième session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra en 2013.

31. Une évaluation indépendante⁹ de Prevention Web a été effectuée pour mesurer son efficacité, son impact et son aptitude à répondre aux besoins actuels et futurs d'information des parties prenantes actuelles et potentielles à la réduction des risques de catastrophe. Cette évaluation a révélé que Prevention Web s'était imposée comme centre documentaire mondial pour l'information sur la réduction des risques de catastrophe. Ce centre offre un ensemble complet de ressources pour un large éventail d'utilisateurs. Il est visité chaque semaine par plus de 25 000 spécialistes des risques de catastrophe, de sorte que le Secrétariat de la stratégie est décidé à renforcer cette source de connaissances d'une importance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe.

32. Le rôle des partenariats entre secteurs public et privé dans le domaine de la surveillance des risques continue de gagner en force. Le modèle mondial de tremblement de terre (www.globalquakemodel.org) est un effort de collaboration pour concevoir et mettre en place des outils et des ressources pour l'évaluation des risques de tremblement de terre à travers le monde. De même, l'Impact financier des chocs mondiaux, initiative pluriannuelle du Forum économique mondial, étudie les risques économiques et humanitaires que font peser les phénomènes naturels et offre une référence mondiale unique pour les actions et les meilleures pratiques que peuvent appuyer les parties prenantes des secteurs public et privé.

Plaidoyer pour les villes, des écoles et des hôpitaux résilients aux catastrophes

33. Le tremblement de terre dans l'est du Japon a montré une fois encore à quel point le fait d'être conscient des risques de catastrophe peut faire la différence entre la vie et la mort. En règle générale, les personnes qui sont conscientes des risques qu'elles encourent et qui savent quoi faire ont plus de chances de survivre en cas de catastrophe. Les dirigeants mondiaux, nationaux et locaux jouent un rôle crucial dans la sensibilisation à la nécessité de réduire les risques de catastrophe. À cet égard, le Secrétariat de la stratégie a accentué son engagement en chargeant un certain nombre d'acteurs – parlementaires, maires, dirigeants locaux et nationaux et jeunes – de promouvoir une culture de la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs de la société. L'éducation en particulier contribue de façon importante à façonner les attitudes des jeunes citoyens et à faire entrer la connaissance des risques de catastrophes dans les foyers et les communautés.

⁹ http://www.preventionweb.net/files/27624_pwevalfinalreportwithannexes.pdf.

34. Quelque 100 millions d'enfants et d'adolescents sont touchés chaque année par les catastrophes. Pour la plupart des pays, le défi est de leur faire mieux comprendre les causes, la nature et les effets des dangers par des programmes d'éducation tout en leur donnant les compétences et aptitudes nécessaires pour qu'ils puissent contribuer activement à prévenir les catastrophes et à en atténuer les effets. Ces connaissances et aptitudes doivent s'inscrire dans des comportements, des dispositions et des valeurs qui les incitent à agir de façon responsable et compétente lorsque leurs familles et leurs communautés sont menacées¹⁰.

35. L'initiative « Un million d'écoles et d'hôpitaux sûrs », à travers laquelle le Secrétariat de la stratégie travaille avec les communautés, les organisations de la société civile, les gouvernements et le secteur privé pour protéger les écoles et les hôpitaux des dangers de catastrophes, a reçu plus de 200 000 engagements à promouvoir la sécurité.

36. L'impulsion donnée à la mise en œuvre d'initiatives en faveur d'hôpitaux plus sûrs continue de se renforcer, notamment dans les États arabes et les pays d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes. La révision de l'instrument clef de l'évaluation de la sûreté des hôpitaux, l'Indice de sûreté des hôpitaux, a été lancée par l'Organisation mondiale de la santé et emploie des experts en sûreté structurelle et non structurelle et en état de préparation à travers le monde.

37. Les parlementaires jouent un rôle crucial dans l'établissement de politiques et de normes, la supervision, l'adoption de lois et la création d'un contexte propice à la réduction des risques. Le Secrétariat à la stratégie travaille avec plus de 900 parlementaires de 124 pays, développant leur connaissance et leur consultation d'informations sur la réduction des risques à l'appui de leur travail sur le changement climatique et les objectifs du Millénaire pour le développement. Au Bangladesh, la réduction des risques de catastrophe et le changement climatique font à présent partie intégrante du programme gouvernemental de réduction des risques climatiques. En Ouganda, un nouveau réseau parlementaire a été lancé en 2011 pour appuyer les efforts du gouvernement en vue de réduire les risques de catastrophe et d'accroître la résilience. Au niveau régional, la réduction des risques de catastrophe et le changement climatique sont aujourd'hui inscrits au programmes des tribunes et assemblées parlementaires régionales et sous-régionales. Parmi ces instances figure la Commission de l'environnement et du tourisme du Parlement latino-américain; l'Assemblée parlementaire paritaire du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Union européenne; l'Assemblée parlementaire Union européenne-Amérique latine; et l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est. Le Secrétariat de la stratégie coopère étroitement avec l'Union interparlementaire afin de promouvoir l'établissement de cadres juridiques nationaux liant la réduction des risques de catastrophe à l'adaptation au changement climatique et à la réduction de la pauvreté. Quelque 3 000 parlementaires ont reçu un exemplaire de leur publication commune, intitulée « *Réduction des risques de catastrophe : un instrument pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* ».

38. Au cours des deux dernières années, la Campagne mondiale pour la prévention des catastrophes sur le thème « Rendre les villes résilientes : ma ville se prépare »

¹⁰ David Selby et Fumiyo Kagawa, *Disaster Risk Reduction in School Curricula: Case Studies from Thirty Countries* (Genève et Paris, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2012).

est devenue un instrument de diffusion et de mobilisation urbaine qui gagne en pertinence et en impact. Plus de 1 050 villes et administrations locales de plus de 85 pays ont adhéré à cette campagne depuis son lancement. De nombreuses autres villes participent au réseau mondial de villes, maires et organisations partenaires résolus à améliorer la participation, la planification urbaine, la gouvernance locale et la gestion des risques urbains en utilisant la liste des 10 conditions essentielles pour rendre les villes résilientes, l'instrument d'autoévaluation des administrations locales et le *Guide de ressources pour les administrations locales*, lancé par le Secrétariat de la stratégie en 2012. Les municipalités et les partenaires locaux peuvent utiliser ces outils pratiques pour appliquer des solutions globales et novatrices aux nouveaux risques créés par l'accroissement de la population urbaine et de la complexité des villes.

39. Les administrations locales ont entrepris des consultations sur un cadre pour la réduction des risques de catastrophe après 2015. Plusieurs pays, y compris l'Argentine, l'Indonésie, le Liban, les Philippines et la Suède, ont lancé des initiatives en vue de promouvoir les instruments techniques et administratifs de la campagne nationale au niveau des administrations locales. En collaboration avec des partenaires et les 29 villes modèles, le Secrétariat de la stratégie a facilité l'apprentissage de ville à ville et l'échange de données d'expérience entre les pouvoirs locaux afin de promouvoir la reproduction des exemples de participation communautaire fructueuse, de planification foncière tenant compte des risques et de meilleure préparation. Cités et gouvernements locaux unis, CITYNET et ICLEI – Local Governments for Sustainability se sont associés à cette campagne et à l'objectif de la résilience urbaine. L'Organisation mondiale de la santé a lancé l'élaboration d'un guide à l'usage des pays et des villes sur la gestion des risques de situation d'urgence pour la santé urbaine à travers son Centre pour le développement sanitaire ayant son siège à Kobé (Japon), tandis que l'Initiative de renforcement de la capacité de prévention des catastrophes a servi de cadre à l'établissement d'un guide de formation pour la réduction des risques de catastrophes en milieu urbain à l'intention des maires et autres responsables locaux. À l'appui de cette campagne, la Banque mondiale a lancé *Cities and Flooding: A Guide to Integrated Urban Flood Risk Management for the 21st Century* avec le Secrétariat de la stratégie et l'Organisation météorologique mondiale et appuyé la conception d'outils de campagne.

40. Le 13 octobre 2011, Journée internationale de la prévention des catastrophes, le Secrétariat de la stratégie et ses partenaires ont invité les enfants et les jeunes à « intervenir pour prévenir les risques de catastrophe ». On estime que chaque année, 100 millions de jeunes sont touchés par des catastrophes et des milliers d'entre eux sont tués ou blessés. Les jeunes, tels que les scouts en Haïti, les jeunes volontaires du Croissant Rouge au Bangladesh et les écoliers au Japon, sont aussi au centre de la préparation et de la réponse. Il a été largement prouvé que partout où les jeunes reçoivent des informations et une formation pratique, ils contribuent de façon importante à réduire les risques et sont particulièrement aptes à repérer les espaces de leur communauté où les risques peuvent être réduits. La Journée internationale a été marquée par plus de 100 manifestations dans 80 pays, y compris un projet « Adopte un arbre » auquel ont participé les écoliers au Kenya, des simulations de tremblement de terre en Grèce et une foire à la réduction des risques de catastrophe en République dominicaine. En 2012, la Journée internationale de la prévention des

catastrophes aura pour thème « Femmes et jeunes filles – La force invisible de résilience ».

B. Renforcement de la coordination au niveau régional

Afrique

41. L'économie africaine affiche une croissance substantielle depuis 2000. Bien que le taux de rentabilité actuel des investissements étrangers soit plus élevé en Afrique subsaharienne que dans n'importe quelle autre région en développement, le développement humain y est le plus faible du monde, et sa vulnérabilité aux catastrophes est en hausse. La sécheresse, les inondations et les conflits transfrontières sont les principaux défis pour la gestion des risques de catastrophe. Le côté positif est que l'Afrique manifeste sa volonté politique par l'adoption et son appui à la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (2006-2015) et au Programme d'action pour sa mise en œuvre.

42. Les efforts actuels visent à accroître l'influence des institutions régionales, telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Bien que les donateurs continuent de financer les interventions humanitaires, des solutions à plus long terme fondées sur des saines pratiques de gestion des catastrophes semblent difficiles à cerner. Malgré la persistance de certains obstacles, les progrès sont évidents. Le Groupe de travail africain sur la prévention des risques de catastrophe s'emploie activement à combler l'écart entre les experts climatologistes et les décideurs en conjuguant leurs efforts afin d'améliorer l'alerte précoce et d'accroître les moyens météorologiques et climatiques qu'utilisent les praticiens de la prévention des catastrophes.

43. La Plate-forme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes se réunira en février 2013 immédiatement après le Forum africain sur l'adaptation à la sécheresse. La Plate-forme régionale examinera les recommandations découlant de la Déclaration de la Deuxième conférence ministérielle africaine sur la réduction des risques de catastrophes adoptée lors du Septième Sommet de l'Union africaine, en 2011, concernant un mécanisme financier pour la réduction des risques de catastrophe et l'augmentation des investissements consacrés à cette réduction dans la région.

États arabes

44. La région arabe continue de traverser une période de changement social et politique qui influe sur la gouvernance et les structures institutionnelles ainsi que sur le développement et le programme de réduction des risques. Malgré des priorités politiques et sociales concurrentes, le Sommet de la Ligue des États arabes tenu à Bagdad en mars 2012 a adopté la Stratégie arabe pour la réduction des risques de catastrophes d'ici à 2020, soulignant la volonté politique et la sensibilité à la réduction des risques de catastrophes à travers la région. À présent, les efforts se concentrent sur l'établissement d'un cadre pour la mise en œuvre de la stratégie arabe. Le renforcement des capacités techniques et l'amélioration des connaissances et des systèmes d'information sont les grandes priorités pour la région.

45. Le centre de gestion des catastrophes du Conseil de coopération du Golfe a entrepris de renforcer les capacités sous-régionales et s'emploie à identifier les lacunes et les défis auxquels se heurtent les États du Golfe dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe.

46. La Plate-forme régionale arabe pour la réduction des risques de catastrophe devrait être prête à la fin de 2012 ou au début de 2013.

Asie et Pacifique

47. Dans le cas des économies asiatiques, le risque économique d'exposition aux dangers naturels progresse au même rythme rapide que la croissance. Les pertes subies par la région du fait des catastrophes se sont élevées à 294 milliards de dollars, soit à 75 % du total des pertes économiques mondiales, témoignant des niveaux élevés de risques auxquels est exposée la région. Malgré cette exposition croissante au risque de catastrophe, de nombreux pays d'Asie ont réduit considérablement leur vulnérabilité. La volonté politique de faire face au risque de catastrophe est forte dans la région, tant aux niveaux national que local.

48. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, le Plan de coopération stratégique en matière de gestion des catastrophes Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) – Nations Unies a été exécuté et guidera la coopération entre l'ANASW et les Nations Unies dans la gestion des catastrophes dans la région pendant les années 2011-2015.

49. La cinquième Conférence ministérielle asiatique sur la prévention des risques de catastrophes se tiendra en octobre 2012 à Yogyakarta (Indonésie). Cette conférence vise à accroître la volonté politique et l'investissement à l'égard d'une action locale en matière de réduction des risques de catastrophe et à mettre en place un mécanisme pratique de collaboration pour renforcer la résilience à l'échelon local. À l'échelon sous-régional, les États et territoires du Pacifique tiendront une Plate-forme pour la gestion des risques de catastrophe dans la région Pacifique en octobre 2012 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), afin d'harmoniser les mécanismes régionaux en place pour la gestion des risques de catastrophe et le changement climatique et d'appuyer la mise en œuvre de politiques et de cadres régionaux.

Europe

50. La poursuite de la crise financière en Europe a fait ressortir les avantages économiques de la prévention. Alors que le risque de perte économique progresse plus vite que la croissance moyenne du PIB des États européens, on observe une nette tendance à définir une action en vue d'accroître les investissements dans la prévention en améliorant la compréhension et l'intégration de la réduction des risques dans différents secteurs.

51. La deuxième réunion annuelle du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe a porté sur l'adaptation au changement climatique, le partage de connaissances et la sensibilisation des citoyens à la réduction des risques de catastrophe. L'un des grands résultats de cette réunion a été l'examen de la question d'inclure la réduction des risques de catastrophe par les pays européens dans leurs plans et politiques d'adaptation au changement climatique. Le désir de concertation sur un cadre pour la réduction des risques de catastrophe après 2015 était fondé sur

le solide engagement de l'Europe envers la réduction des risques et la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo.

52. La mise en œuvre des conclusions de la deuxième réunion sera examinée lors de la troisième réunion du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra en octobre 2012 à Dubrovnik (Croatie).

Les Amériques

53. L'accroissement de la population des Amériques est supérieur à la moyenne mondiale et continue d'exercer une pression sur les facteurs dynamiques qui augmentent l'exposition des populations aux dangers naturels et crée des conditions de vulnérabilité. Cette situation est particulièrement sensible dans les villes de taille moyenne. À mesure que la plupart des pays de la région atteignent le niveau de pays à revenu intermédiaire et que l'aide publique au développement (APD) qu'ils reçoivent diminue, la concurrence pour l'obtention de ressources publiques entre différents secteurs offre une possibilité de fixer des priorités concernant les investissements dans la réduction des risques de catastrophe considérée comme un aspect essentiel d'un développement durable.

54. Dans les Amériques, les organisations sous-régionales jouent un rôle critique dans le plaidoyer pour la prise d'engagements à promouvoir la réduction des risques de catastrophe par divers mécanismes de coopération. Ces mécanismes ont été des catalyseurs de l'élaboration de plans sous-régionaux et ont influé sur l'établissement de nouvelles lois, l'inclusion de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques nationales et le suivi des progrès régionaux dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo.

55. La troisième session de la Plate-forme régionale pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques, qui se tiendra en octobre 2012 à Buenos Aires, vise à renforcer les engagements pris lors de la deuxième session de la Plate-forme régionale et à relever les défis auxquels sont confrontés les gouvernements nationaux et les communautés locales.

C. Renforcement de la coordination au niveau national

56. Un examen des plates-formes nationales et des mécanismes nationaux de coordination pertinents a été entrepris et devrait déboucher sur une recommandation concrète de renforcement des capacités nationales de coordination pour la réduction des risques de catastrophe. L'utilisation régulière du mécanisme de suivi du Cadre d'action de Hyogo par 133 pays pour mesurer les progrès a permis d'accumuler une précieuse base de connaissances sur la réduction des risques de catastrophe au niveau national. Le Secrétariat de la stratégie est en train de finaliser un rapport de synthèse des trois cycles de rapports sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo par pays.

57. À l'appui de la programmation au niveau des pays, le Groupe des Nations Unies pour le développement a tenu une série d'ateliers régionaux pour 40 équipes de pays des Nations Unies, au cours desquels ont été examinées des méthodes d'intégration de la réduction des risques de catastrophe, de la viabilité à long terme de l'environnement et du changement climatique dans les programmes de pays. Une liste des experts en réduction des risques de catastrophe a été établie, permettant aux

équipes de pays des Nations Unies de disposer d'un groupe de personnel issu de l'ensemble du système des Nations Unies pour faciliter la programmation par pays. L'impact de ces interventions ciblées est illustré en partie par l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, à des degrés divers, dans tous les 25 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement¹¹ et dans un document de programme sous-régional¹² qui est entré en vigueur en 2012.

58. Le Programme des Nations Unies pour le développement travaille dans 60 pays à haut niveau de risque pour la réduction des risques de catastrophe et la reprise après un sinistre. Au cours des cinq dernières années, la dépense moyenne la réduction des risques de catastrophe et la reprise après un sinistre a été de 150 millions de dollars par an, dont plus de 90 % sont allés directement aux programmes nationaux. On prévoit que ce chiffre pourrait doubler au cours des cinq prochaines années. Les investissements de la Banque mondiale pour la réduction des risques de catastrophe par pays à travers le Mécanisme mondial de réduction des risques de catastrophe et de reprise après un sinistre sont passés de 0,6 million de dollars en 2007 à 35,3 millions de dollars en 2012.

IV. Augmentation des investissements consacrés à la réduction des risques de catastrophe

59. Comme l'a souligné une étude récente de l'Association de Genève sur l'économie de l'assurance¹³, les pertes économiques subies en 2011 ont été sans précédent et ont établi un nouveau record pour les pertes économiques assurées d'au moins 105 milliards de dollars. Cela dénote une tendance selon laquelle les cas extrêmes de catastrophe se font plus coûteux. Le séisme qui a frappé le Japon en mars 2011 a montré la vulnérabilité des sociétés et des économies face aux phénomènes géophysiques, qui a moins retenu l'attention ces dernières années en raison de la focalisation sur le changement climatique. Le tremblement de terre qui a frappé l'est du Japon a été la première catastrophe « naturelle » qui a débouché sur des changements à long terme de la politique de plusieurs pays éloignés de la région frappée, tels que l'élimination progressive du nucléaire en Allemagne et en Suisse et l'annulation de tous les plans de construction de centrales nucléaires en Italie.

60. Les investissements des gouvernements nationaux et de la communauté internationale dans la réduction des risques de catastrophe sont un moyen efficace de protéger les populations et l'infrastructure critique. Depuis le début du siècle, plus de 2,2 milliards de personnes ont été touchées par les catastrophes naturelles à travers le monde, et les pertes économiques ont totalisé près d'1 trillion de dollars,

¹¹ Pour l'Albanie, le Bangladesh, l'Éthiopie, le Guyana, le Honduras, l'Iran, la Jamaïque, le Kirghizstan, le Malawi, le Maroc, la Mauritanie, la Mongolie, le Mozambique, le Panama, le Pérou, les Philippines, la République centrafricaine, la République dominicaine, São-Tome et Principe, le Sénégal, le Suriname, la Thaïlande, l'Ukraine, le Yémen et le Zimbabwe.

¹² Pour la Barbade et l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

¹³ Christophe Courbage et Walter R. Stahel, directeurs de publication. *Extreme events and insurance: 2011 annus horribilis*. The Geneva Reports. Risk and Insurance Research No. 5 (Genève, l'Association de Genève, 2012).

et pourtant, un rapport de recherche indépendant publié en mars 2012¹⁴ a révélé que moins de 1 % de l'APD est investi dans la réduction des risques de catastrophe dans les pays les plus touchés par les catastrophes naturelles, y compris les pays qui comptent plus de la moitié de la population victime de ces catastrophes à travers le monde et près de 80 % des morts. Le gros du financement de l'APD consacré à la réduction des risques de catastrophe est allé à de grands projets d'infrastructure dans deux pays seulement. Il est clair également qu'une large part du financement de la réduction des risques de catastrophe est consacré à l'état de préparation plutôt qu'à l'établissement d'une résilience durable. Le Secrétariat de la stratégie, travaillant avec les États membres et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, est en train de concevoir des moyens de suivre les dépenses des gouvernements nationaux et de la communauté internationale afin de stimuler un plus gros investissement dans la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique.

61. La réduction des risques de catastrophe a été reconnue comme un problème clef du développement au Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Pusan (République de Corée). Le document contenant les conclusions de ce forum faisait état de la nécessité de faire en sorte que les stratégies et les programmes de développement donnent la priorité au renforcement de la résilience des populations et des sociétés aux risques de choc, en particulier dans les régions hautement vulnérables, telles que les petits États insulaires en développement, et soulignait que le fait d'investir dans la résilience et la réduction des risques augmentait la valeur et la durabilité des efforts de développement. Je me félicite de la prise d'un engagement dans ce sens, qui devrait se traduire par une action de la part des États membres. Le système des Nations Unies appuiera pleinement leurs efforts dans ce sens.

62. L'inscription de la gestion des risques de catastrophe comme question clef du programme du Groupe des 20 pour 2012 est un fait important. La Facilité mondiale pour la prévention des risques de catastrophes et le relèvement a appuyé la décision de la Présidence mexicaine du Groupe des 20 de sensibiliser les gouvernements à l'impact financier des catastrophes. Le Sommet du Groupe des 20 tenu à Los Cabos (Mexique) en juin 2012 a produit une déclaration conjointe dans laquelle les dirigeants du Groupe des 20 reconnaissent la valeur des outils et stratégies de gestion des risques de catastrophe en tant que moyen de mieux prévenir les catastrophes, protéger les populations et les biens et gérer financièrement l'impact économique des catastrophes. Les dirigeants du Groupe des 20 ont également pris acte des efforts conjugués de la Banque mondiale, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Organisation des Nations Unies. Un rapport sur l'atténuation de l'impact financier des catastrophes, intitulé « Improving the assessment of disaster risks to strengthen financial resilience » (Améliorer l'évaluation des risques de catastrophes pour renforcer la résilience financière) a été publié par le Gouvernement du Mexique et la Banque mondiale et constitue le premier ouvrage publié au titre du programme de gestion des risques de catastrophe du Groupe des 20.

¹⁴ Jan Kellett et Dan Sparks, « Disaster risk reduction: spending where it should count », Briefing paper (Wells, Somerset, Global Humanitarian Assistance, 2012). Accessible sur www.globalhumanitarianassistance.org/report/disaster-risk-reduction-spending-where-it-should-count.

Financement du Secrétariat de la stratégie

63. Tenant compte de la nécessité de poursuivre le plaidoyer et d'appliquer la pratique de réduction des risques de catastrophe aux objectifs du Millénaire pour le développement, à leur successeur et aux processus liés aux conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Secrétariat de la stratégie a lancé son cadre stratégique 2025¹⁵ pour concrétiser sa vision d'un monde où il soit donné suite aux impératifs sociaux, politiques et économiques de réduction des risques de catastrophe. Ce cadre fixe la direction à prendre par le Secrétariat de la stratégie et définit les résultats et les objectifs pour 2015. Son système de gestion fondé sur les résultats renforcera encore l'aptitude du Secrétariat de la stratégie à saisir et faire connaître l'impact de son plaidoyer, de son dynamisme et de sa création de connaissances à l'appui de la Stratégie internationale de réduction des catastrophes.

64. En 2011, l'Assemblée générale a approuvé ma proposition d'inclure un Chef du service de conception des politiques et programmes régionaux, au Grade D-1 dans le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013. Ce Chef de service dirigera la planification et la programmation du travail régional du Secrétariat de la stratégie. Je remercie les États membres d'appuyer cette proposition et de reconnaître ainsi l'importance cruciale pour les Nations Unies d'aider les États à réduire les risques de catastrophe.

65. Le Secrétariat de la stratégie a prévu que ses besoins de financement pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèveront à 64,9 millions de dollars. Le financement du Secrétariat de la stratégie par la Facilité mondiale pour la prévention des risques de catastrophes et le relèvement s'achèvera à la fin de 2013, ce qui créera un sérieux manque dans les ressources affectées jusqu'ici à l'établissement par le Secrétariat d'une capacité régionale de coopération à la réduction des risques de catastrophe. Ce financement a contribué de façon déterminante à cimenter le partenariat entre la Banque mondiale et le Secrétariat de la stratégie et à faciliter le plaidoyer mondial, le renforcement des connaissances et la coordination régionale de la réduction des risques de catastrophe.

V. Conclusions et recommandations

66. La nature des risques et leurs tendances évoluent sous l'effet de la variabilité du climat et des pratiques du développement. La concentration des populations et des biens économiques, sociaux et culturels dans les régions exposées aux risques de catastrophe se poursuit. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, a souligné la nécessité de modifier les tendances non viables au développement, d'investir dans la réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux et d'assurer l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les futurs cadres de développement durable.

67. À mesure que les travaux progressent vers la définition d'un cadre de réduction des risques de catastrophe post-2015, il est essentiel que les États membres fassent le point et partagent leurs expériences et les leçons tirées concernant la gestion des risques de catastrophe et l'intégration de la réduction des

¹⁵ Accessible sur www.unisdr.org/we/inform/publications/23291.

risques de catastrophe dans leurs politiques et programmes de développement, lors de la prochaine Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, en 2013. À cet égard, il serait important de rendre compte de la mise en œuvre des résultats des délibérations et des engagements pris lors des précédentes Plates-formes mondiales pour la réduction des risques de catastrophe, en particulier en ce qui concerne l'évaluation et la sécurité des écoles et des hôpitaux et l'exécution d'évaluation des risques multiples, ainsi que le financement de la réduction des risques de catastrophe, à savoir l'équivalent de 10 % des fonds de secours humanitaire, 10 % des projets de reconstruction et de redressement après une catastrophe et des plans nationaux de préparation et de réponse, et 1 % de l'ensemble du financement national du développement et de toute l'aide au développement.

68. La quatrième session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, prévue pour 2013, offre une occasion unique aux États membres et autres parties prenantes, y compris au secteur privé, de partager les leçons tirées et de contribuer à façonner le contenu du cadre pour la réduction des risques de catastrophe après 2015. À ce titre, j'invite les pays à envoyer une représentation de haut niveau des divers secteurs, de la planification et du financement, ainsi que du secteur privé, des milieux scientifiques et de la société civile.

69. Les leçons tirées de cette analyse seront également d'une utilisation stratégique lors des pourparlers sur le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, y compris pour la définition des objectifs d'un développement durable. À cet égard, il importe que la vision de la façon de gérer le risque de catastrophe soit représentée de façon cohérente durant tous les forums et processus de développement durable et que, pour ce faire, les États membres conçoivent des approches cohérentes fondées sur les pratiques et expériences cumulées.

70. Les deux prochaines années offrent une occasion importante de parvenir à un consensus sur des approches pratiques face aux défis que représentent la variabilité du climat et des pratiques de développement non durables, vulnérables aux dangers naturels. Le travail et la coopération pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo ont déjà engendré un ensemble de pratiques et d'expériences desquelles se dégagent quelques clairs principes. Les travaux consacrés à la définition d'un cadre pour la réduction des risques de catastrophe après 2015 et la Troisième conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe ouvrent la voie à la transformation de ces expériences et connaissances cumulées en de nouveaux modèles de gestion des risques.

71. À cet égard, j'ai demandé au Secrétariat de la stratégie, en sa qualité de coordonnateur de la réduction des risques de catastrophe au sein du système des Nations Unies, de travailler avec le Japon, le pays hôte, et de présider aux préparatifs en vue de cette importante rencontre.

72. **Au vu de ce qui précède, je recommande que :**

a) Les États membres, par le biais de consultations nationales intersectorielles entre de multiples parties prenantes, y compris les acteurs locaux, tirent les leçons de la gestion des risques de catastrophe et mettent en place une planification du développement et des investissements et présentent

ces leçons à la quatrième session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe en 2013;

b) Les États membres, à travers les consultations susmentionnées, soient prêts à faire part à la session de 2013 de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe des progrès qu'ils auront réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris aux sessions de 2007, 2009 et 2011 de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, tels qu'ils sont décrits dans les résumés correspondants du Président;

c) Les États membres participent activement au processus de consultation pour l'élaboration d'un cadre pour la réduction des risques de catastrophe après 2015 avec l'appui du Secrétariat de la stratégie, conformément à la résolution 66/199 de l'Assemblée générale;

d) Les États membres établissent et perfectionnent des bases de données nationales sur les pertes occasionnées par les catastrophes, ainsi que des systèmes de cartographie et de suivi financier des catastrophes, afin de faciliter la prise de décisions à tous les niveaux du gouvernement, et qu'ils utilisent pleinement le système de surveillance du Cadre d'action de Hyogo afin de faciliter l'évaluation des progrès réalisés dans la réduction des risques de catastrophe.

73. En outre, je recommande instamment que :

a) Les États membres fassent en sorte que les cadres et délibérations à venir concernant le développement durable, y compris au niveau régional, soient fondés sur des considérations pratiques et saines de la réduction des risques de catastrophe, tirées notamment des évaluations nationales proposées;

b) Les États membres prévoient des ressources et un appui au renforcement du Secrétariat de la stratégie, afin que celui-ci puisse relever les défis des travaux à venir sur le développement durable et sur l'élaboration d'un cadre pour la réduction des risques de catastrophe après 2015.

Annexe**Compte rendu actualisé sur la coopération sur la réduction de l'impact d'El Niño/La Niña**

1. Le Centre international de recherche sur El Niño, à Guayaquil (Équateur) reste le centre de référence sur les services climatiques et la réduction des risques de catastrophes liées aux climat dans la région des Andes – la côte ouest de l'Amérique du Sud – et dans le monde. Ses principales contributions se situent dans le domaine de la recherche climatique, y compris son appui à des études appliquées à travers la collecte de données et des contributions aux comptes rendus périodiques sur El Niño/La Niña coordonnés par l'Organisation météorologique mondiale.
 2. Ce centre a élaboré plusieurs moyens, y compris la recherche appliquée sur le changement climatique et les évaluations de la vulnérabilité dans les hautes terres, les zones côtières et marines protégées et les zones urbaines. À l'appui de ses travaux de recherche appliquée, il coordonne trois groupes de travail régionaux sur les prévisions saisonnières, les perspectives hydrologiques, les phénomènes extrêmes et les indices climatiques. Au cours de la période considérée dans ce rapport, une formation a été dispensée à plus de 250 spécialistes de l'analyse climatique, de la gestion des risques climatiques, de la modélisation océanique, des perspectives hydrologiques, de l'analyse des phénomènes extrêmes et de l'adaptation au climat des Amériques.
 3. La collaboration reste un axe important des travaux du centre. Celui-ci a établi des relations de travail avec l'Institut international de recherche sur le climat et la société, l'Institut interaméricain de recherche sur les changements à l'échelle du globe, le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement, l'Institut de recherche météorologique (Japon), l'Universitat Rovira i Virgili (Espagne), EUROCLIMA, le programme de coopération régionale sur le changement climatique de la Commission européenne et les organisations nationales et régionales des Amériques.
 4. Alors que le Centre approche 10 ans d'activité, seuls deux États membres – l'Équateur et l'Espagne – lui ont apporté un financement.
-